

## ANNEXE 6 Note explicative – Historique du projet

### 1/ Genèse du projet - programme de travaux

Le quartier de l'Argensol à ORANGE a été réalisé par le biais d'une ZAC inachevée dans les années 80 : voiries laissées en impasse, urbanisation incomplète. Il est par ailleurs régulièrement sujet aux inondations (dernière crue en 2003). Il a donc fait l'objet d'une réflexion globale conduite par la Ville d'Orange. Il a ainsi été décidé de ne pas poursuivre l'urbanisation, d'améliorer la gestion des eaux pluviales (création de zones de rétention, d'un réseau pluvial séparatif), et de restructurer les voiries inadaptées à un usage urbain.

Un programme global de travaux a donc été conçu :

- la restructuration de voiries existantes (Avenue de l'Argensol, avenue Rodolphe D'Aymard, avenue des Courrèges, avenue des Crémades partie ouest : profil modifié pour permettre la création d'un cheminement piéton et cycle de chaque côté de l'avenue, prolongation de l'impasse de l'Argensol),
- la création de trois ouvrages d'art (deux sur la Meyne au droit de l'avenue des Courrèges et de l'avenue des Crémades, et un sur la Mayre de l'Argensol dans le prolongement de l'impasse de l'Argensol),
- la création d'un réseau séparatif pluvial et ensuite le chemisage du réseau d'eaux usées qui est poreux et laisse entrer des eaux claires parasites qui provoquent un dysfonctionnement dans la station d'épuration (travaux conformes au schéma d'assainissement eaux usées).
- la création de bassins de rétention de faible profondeur avec réaménagement en Parc urbain.

Les bassins constituant pour l'essentiel :

- Les mesures compensatoires liées aux effets des ouvrages d'art sur l'inondabilité du quartier.
- La rétention nécessaire à la création du réseau séparatif pluvial
- La rétention nécessaire à la continuité du canal de Pierrelatte.
- Un volume supplémentaire permettant un débordement du réseau hydrographique (mayre Argensol ou Balançant).

La majorité des travaux concerne la restructuration de voiries existantes, les surfaces nouvellement imperméabilisées sont minimales.

### 2/ Démarches administratives effectuées et contexte de la présente demande d'examen

Ce dossier a fait l'objet d'une instruction réglementaire par les services de l'Etat :

- étude d'impact (dépassement du seuil financier de 1,9 millions d'euros)
- dossier D.U.P.
- Dossier loi sur l'eau
- Notice Natura 2000
- Diagnostic archéologique

Les expropriations n'étant plus nécessaires (vente amiable à la Ville d'Orange), le dossier D.U.P. a été retiré en 2013.

L'étude d'impact et le dossier loi sur l'eau ont été instruits et ont fait l'objet d'un avis favorable de la DREAL en date du 07/03/2013.

Une enquête publique a eu lieu fin décembre 2013. Le Commissaire Enquêteur a rendu le 6 janvier 2014 un avis défavorable au projet, pour des raisons de forme du dossier uniquement.

En accord avec les services de la D.D.T. rencontrés le 21 janvier 2014, il a été décidé de retirer le dossier.

La réglementation relative aux études d'impact ayant évolué depuis le dépôt du dossier initial, le projet d'assainissement et d'aménagement de l'Argensol relève désormais de l'examen au cas par cas.

Le projet est inchangé.